

2025-133



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°133

**Convocation envoyée,
affichée le : 13/11/2025**

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Absents : 5

Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 21/11/2025**

**Objet : GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX
DE REFECTION DES RESEAUX HUMIDES DES
RUES DU LATAZOU, DU CLAUZOU ET DE LA
GRANDE ARMEE**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

Absents : BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose que préalablement aux travaux de réfection des revêtements des rues du Latazou, du Clauzou et de la Grande Armée, il est nécessaire de procéder aux travaux de réfection des réseaux humides.

À ce jour, le secteur est en assainissement unitaire et les réseaux sont vétustes et obsolètes, sa mise en séparatif permettra de diminuer de limiter les déversements d'eaux usées non traitées au milieu naturel.

Monsieur le Maire souligne qu'il est opportun de coordonner les travaux d'assainissement et ceux relatifs à l'eau potable, afin d'assurer une cohérence technique et une mutualisation des moyens.



2025-133

Le projet prévoit la mise en séparatif de 650 mètres linéaire de réseau d'assainissement.

Le coût estimatif des travaux d'assainissement est estimé à 500 000 € HT. L'étude est en cours de réalisation et les travaux sont prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement et pourraient être réalisés au deuxième semestre 2026,

Dans un souci d'efficacité et de bonne coordination des interventions, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes entre la commune de Sévérac d'Aveyron et le SIEDA (Syndicat d'énergie de l'Aveyron), conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet tel que présenté,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'ensemble des financeurs dont l'Agence de l'Eau et le Département afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative au génie civil des réseaux,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, conformément au Code de la commande publique en vigueur.

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Prefecture